

AUTISME

Stop à une politique publique maltraitante
et à la violation des droits fondamentaux !

Pour un 4^e plan spécifique autisme

CINQ URGENCES

Assurer le diagnostic

50 % des enfants et 80 % des adultes n'ont pas reçu de diagnostic.

Sauf rares exceptions, il n'y a pas de services d'intervention précoce en France qui répondent aux recommandations de bonne pratique.

Scolariser

Garantir la place de tous les enfants autistes à l'école. L'école doit s'adapter aux besoins des enfants avec les dispositifs et les modalités de compensation nécessaires, quel que soit leur âge.

Dans la grande majorité des autres pays occidentaux, c'est la règle.

Répondre aux besoins des adultes

Accompagner la transition de l'adolescence à l'âge adulte et répondre aux besoins des adultes toute la vie, quel que soit leur profil. Il faut porter une attention particulière à ceux qui sont dépendants 24h sur 24.

Prendre en compte les besoins du vieillissement des personnes.

Soutenir les aidants

La détresse des familles est immense : isolement social, précarité, rupture professionnelle (80 % des femmes renoncent à leur travail), maltraitance administrative.

Soutenir, relayer et former les familles et les proches aidants.

Exiger la qualité des formations et des interventions

Mettre en conformité les formations initiales avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé pour tous les professionnels.

Rendre opposables les RBPP dans les services sanitaires et médico-sociaux et contrôler leur application.

Mettre fin au gâchis humain et financier

Selon la Cour des Comptes :

Un quatrième plan est donc aujourd'hui nécessaire en direction des personnes autistes

Le surcoût financier engendré par la méconnaissance de l'autisme, les sur-handicaps qui en découlent, l'inadaptation des réponses, se monte à plusieurs milliards.